



<http://www.cgt-ouest-france.fr>

## **Chômage partiel : la pension retraite à la baisse**

Le chômage partiel pénalise les salariés qui en ont été contraints. Il impacte leurs cotisations retraites, et par conséquent, la pension qui leur sera versée après avoir quitté l'entreprise.

En mars 2020, la direction, avec les documents des organisations gouvernementales en sa possession, a annoncé que les salariés en chômage partiel ne perdraient rien, tant au niveau des salaires que sur leurs cotisations AGIRC-ARRCO.

Il n'en est rien... La CGT avait des doutes et avait aussitôt lancé l'alerte.

Les cotisations retraites sont impactées par le taux de chômage partiel subi par les salariés. La direction ne compte pas, comme elle s'y était pourtant engagée, combler cette perte.

Pour pallier ce manque à gagner, la CGT revendique l'obtention d'une compensation pour toutes les catégories de salariés.

La CGT s'était engagée à ne pas revendiquer d'augmentation salariale pour l'année 2020, sous couvert du maintien des salaires, comprenant tous les éléments variables.

C'est pourquoi elle demande l'attribution de cette compensation au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans l'attente d'une réponse favorable de la direction, la CGT vous demande de remonter notre revendication à vos chefs de service pour établir un rapport de force unifié par tous les salariés de l'entreprise ayant subi du chômage partiel.

Rennes, le 2 novembre 2020